

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-5975												
OBJET	Recommander au conseil de nommer deux membres indépendantes au sein du Conseil des Lavalloises													
No dossier(s) interne(s) : SG-3015-02 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-11-20 Date CM souhaitée : 2024-12-03														
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-12-05</td> <td>CM-20231205-1155</td> <td>RENOUVELLEMENT - MANDAT - CONSEIL DES LAVALLOISES</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aglaia Revelakis APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de renouveler le mandat de Mmes Myriam Fillion, Antonine Boily, Patricia Collin, Christiane Cyrille, Santina Di Pasquale et Catherine Launay Alcalá à titre de membres indépendantes au sein du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;</p> <p>de renouveler le mandat de Mme Myriam Fillion à titre de présidente du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-5810)</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-03-08</td> <td>CM-20230308-223</td> <td>NOMINATION - CONSEIL DES LAVALLOISES</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou APPUYÉ PAR : Aglaia Revelakis</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de nommer Mme Mélanie Sabourin à titre de membre indépendante au sein du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;</p> <p>de maintenir Mme Jessica Roland à la liste de réserve dudit conseil afin de combler toute vacance qui pourrait survenir au cours des 2 prochaines années.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-951)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-12-05	CM-20231205-1155	RENOUVELLEMENT - MANDAT - CONSEIL DES LAVALLOISES	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-03-08	CM-20230308-223	NOMINATION - CONSEIL DES LAVALLOISES
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2023-12-05	CM-20231205-1155	RENOUVELLEMENT - MANDAT - CONSEIL DES LAVALLOISES												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2023-03-08	CM-20230308-223	NOMINATION - CONSEIL DES LAVALLOISES												
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>ATTENDU QUE le Conseil des Lavalloises (le « Comité ») est composé de treize (13) femmes choisies parmi les résidentes de la Ville de Laval qui ont un intérêt marqué pour les enjeux liés à l'égalité des sexes et à la condition féminine et pour la réalité de la population féminine lavalloise, selon une perspective intersectionnelle ou une expertise ou une expérience dans ce domaine;</p> <p>ATTENDU QU'un poste de membre indépendante est devenu vacant au sein du Comité en mai 2024 à la suite de la démission d'une membre indépendante du Comité;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville, le Secrétariat de la gouvernance a publié un appel de candidatures pour le recrutement d'une membre indépendante et a formé un comité des candidatures;</p> <p>ATTENDU QU'un autre poste de membre indépendante est devenu vacant au sein du Comité en octobre 2024 à la suite de la démission d'une membre indépendante du Comité;</p> <p>ATTENDU QU'à l'issue des entrevues, le comité des candidatures recommande la nomination de Yvonne Sesonga et Mouni Alili à titre de membres indépendantes au sein du Comité, et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable.</p>														

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-5975
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de nommer Yvonne Sesonga et Mouni Alili pour agir à titre de membres indépendantes au sein du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable.		